



Validité d'un état des lieux contradictoire

Par **m116081**, le **23/02/2021** à **19:16**

Le préavis de départ d'un locataire d'un appartement loué en meublé a été remis en main propre à l'un de mes parents sans que je lui aie donné un mandat écrit pour le recevoir en mon nom. L'état des lieux de sortie et la remise des clés a été établi également par ce même parent et avec le locataire sortant. Il a été signé par les 2 parties, toujours sans qu'un mandat écrit de ma part n'ait été rédigé et remis au locataire. Au moment de la restitution du dépôt de garantie, une partie du dépôt a été retenue pour cause de dégradations consignées dans l'état des lieux sortant. Le locataire invoque l'invalidité de cet état, du fait de la non présentation d'un mandat en bonne et due forme pour me représenter pour refuser toute retenue sur le dépôt de garantie. Merci de m'indiquer si c'est le cas, quand bien même il ait été signé par le locataire. Par ailleurs, la lettre de préavis et la remise des clés doivent, pour être valides, remis en main propre (dans le cas où il s'agit de l'option retenue par le locataire pour la lettre de préavis de départ) entre les mains du bailleur ou d'un mandataire dûment mandaté, ce qui n'a pas été le cas. Dans ces conditions, quelles conséquences juridiques et financières cela entraîne t-il pour le locataire? Merci pour l'éclairage que vous pourrez apporter.